

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 17 septembre 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS (arrive à 20h25), Christine VALADE, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE (arrive à 20h10), André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h10), Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Chantal SAVARINO et Sylvain GIRARDIN.

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Didier DUPIN
Patrick PORNET
Lucie ROCH

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation : société ROANNE BIOENERGIE projet d'une unité de méthanisation de boues de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et de biodéchets sur la commune de Roanne – avis de la commune de Perreux**

[Arrivées de M. LAREURE et de Mme PERRET à 20h10]

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale émise par la société ROANNE BIOENERGIE dans le cadre du projet de méthaniseur.

Ce projet a été soumis à enquête publique qui a eu lieu du 3 août 2020 au 7 septembre 2020 et la commune doit donner son avis au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de cette enquête.

Il présente le projet aux élus et le soumet ensuite au débat.

Mme STALARS s'interroge quant aux mauvaises odeurs sur le site et aux alentours. M. le Maire lui précise que c'est une thématique qui a effectivement été étudiée de près.

Mme TRAMBOUZE souhaite savoir comment va se passer l'épandage agricole. M. le Maire explique que ce sera assez dimensionné pour accueillir toutes les boues : épandage sur tout le Roannais et les agriculteurs concernés sont déjà identifiés.

Mme STALARS pose la question du financement du projet. M. le Maire insiste sur la gestion en délégation de service public, donc à la charge du prestataire retenu qui est SUEZ, avec un contrat de

18 ans (3 ans pour la construction de l'équipement et 15 ans pour son exploitation).

M. DUMAS s'interroge quant à la fin du contrat et au démantèlement de l'équipement et il lui est précisé qu'au-delà des 15 ans d'exploitation, l'équipement reviendra à Roannais Agglomération.

M. le Maire est très favorable à ce projet qui permettra une bonne gestion du méthane (donc pas de nuisance olfactive car ce type de nuisances provient justement du méthane).

[Arrivée de M. DUCROS à 20h25]

M. ALEX souhaite connaître la qualité des boues. Les boues sont globalement de bonne qualité sur le Roannais et le projet méthaniseur ne changera rien à cela car la méthanisation consiste uniquement en l'extraction du méthane.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet d'unité de méthanisation sur la commune de Roanne, dont le début des travaux est prévu pour 2021.

- **Projet OPHEOR ancien presbytère – subvention de la commune de Perreux**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention forfaitaire de 300 000 euros au titre de la participation de la commune à la réalisation de ce projet. Cette subvention forfaitaire sera versée à parts égales sur 5 exercices (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025).

Il rappelle que ce point avait été discuté en questions diverses au Conseil Municipal du 31 juillet dernier et les élus avaient débattu d'une augmentation de la participation de la commune, en étalant sur un plus grand nombre d'années pour ne pas trop alourdir la charge annuelle liée à ce projet. C'est donc le sens de la proposition soumise à délibération.

M. PLACE souhaite savoir si OPHEOR a retravaillé le projet durant l'été. M. le Maire précise qu'effectivement tout cela a été revu et donc le modèle économique du projet est viable si OPHEOR et la commune de Perreux augmentent leur participation financière respective.

M. ALEX demande si la commune restera bien propriétaire. M. le Maire confirme que dans ce schéma la commune reste propriétaire du bâtiment, qui sera mis à disposition d'OPHEOR dans le cadre du bail emphytéotique à signer.

Pour répondre à une question de M. DUMAS, M. le Maire confirme également que, pendant la durée du bail emphytéotique, c'est OPHEOR qui se chargera de l'entretien du bâtiment.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour et 1 abstention le versement par la commune de Perreux d'une subvention de 300 000 euros sur 5 ans pour le projet OPHEOR ancien presbytère.

- **Projet OPHEOR ancien presbytère – bail emphytéotique entre OPHEOR et la commune de Perreux**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail emphytéotique avec OPHEOR, d'une durée de 55 ans et concernant une partie de la parcelle 579, pour la réalisation des travaux à l'ancienne cure et le fonctionnement de ce bâtiment.

M. DUMAS s'interroge quant à la durée de 55 ans. Comme le souligne M. le Maire, c'est la durée d'amortissement du bien, donc la durée nécessaire pour la viabilité économique du projet.

Il ajoute par ailleurs que ce projet permettra une mixité générationnelle et prévoit des appartements adaptés PMR.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour et 1 abstention le bail emphytéotique à signer entre OPHEOR et la commune de Perreux pour ce projet OPHEOR ancien presbytère.

- **Convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à l'association Liberty**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à l'association Liberty pour la saison 2020 / 2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021) pour les cours de zumba qui ont lieu les lundis soirs.

Pour information, le montant annuel à percevoir par la commune pour cette mise à disposition est de 300 euros (100 euros / trimestre, pendant 3 trimestres dans l'année).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec l'association Liberty.

- **Convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga, pour la saison 2020 / 2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021), pour les cours qu'il donne les mardis matins.

Pour information, le montant à percevoir par la commune pour cette mise à disposition est de 300 euros (100 euros / trimestre, pendant 3 trimestres dans l'année).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec M. Etienne.

- **Convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à l'association Ame de Danse**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à Mme Henry, Présidente de l'association Ame de Danse, pour la saison 2020 / 2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021), pour des ateliers de danse un samedi après-midi par mois.

Pour information, le montant à percevoir par la commune pour cette mise à disposition est de 75 euros (25 euros / trimestre, pendant 3 trimestres dans l'année).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec l'association Ame de Danse.

- **Convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2020 / 2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021), pour des séances de sport les lundis après-midis et les mardis matins pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Pour information, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche (insertion, action en faveur de jeunes en difficultés...).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec l'ADAPEI IME Le Mayollet.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire remet l'écharpe de 1^{ère} Adjointe à Mme STALARS devant toute l'assemblée.

- **Etude d'aménagement global de la commune (instance de suivi)**

M. le Maire revient sur ce dossier, qui avait été abordé en questions diverses lors du Conseil Municipal du 31 juillet dernier. La mise en concurrence pour retenir un bureau d'études qui réalisera cette EAGC a été lancée lundi 14 septembre dernier, pour une date limite de remise des offres fixée au lundi 5 octobre prochain à 12h00.

- **Illuminations**

M. PLACE fait part des derniers échanges qu'ils a eus avec un fournisseur pour des objets lumineux, qui seraient posés par nos agents techniques (pour éviter le coût pose / dépose par un prestataire extérieur). Il montre quelques propositions faites par ce fournisseur : sur la terrasse de la mairie, dans la cour de l'espace jeunesse, sur la Place de la Fontaine ... M. le Maire ajoute que l'idée serait de s'équiper petit à petit sur plusieurs années car ces points lumineux sont du matériel très coûteux. M. DUMAS s'inquiète d'éventuelles dégradations volontaires.

Les élus sont favorables à cette proposition, donc M. PLACE poursuit sur ce dossier.

- **Carte de Perreux**

Mme VALADE a été démarchée par une entreprise qui se propose de réaliser une carte de Perreux, outil régulièrement demandé par les nouveaux habitants et que nous n'avons actuellement pas. Ce serait gratuit pour la commune car le prestataire serait rémunéré en fonction des sommes payées par les annonceurs, à charge pour ce prestataire de justement trouver des annonceurs pour pouvoir réaliser ce projet. Le plan serait mis à jour tous les 2 ans, avec la possibilité d'avoir 1 000 exemplaires de cette carte.

Les élus accueillent favorablement ce projet, donc Mme VALADE poursuit la démarche.

- **Correspondant presse Pays Roannais**

Toujours pas de correspondant presse pour Perreux au Pays Roannais, donc il n'y a plus rien dans ce journal concernant la commune, ce qui est très dommage ... Avis aux intéressés.

- **Manifestations reportées (soirée conviviale élus / agents, repas des Anciens ...)**

Plusieurs manifestations sont reportées ou annulées pour cette année compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire : la soirée conviviale élus / agents, le repas des Anciens, les élections du Conseil Municipal des Jeunes ; les vendanges ont eu lieu mais en comité restreint.

- **Intervention de M. GIRARDIN**

Concernant l'arrosage du stade de foot, il précise qu'il faut éviter d'arroser jusqu'en début d'après midi puisqu'il y a match. M. le Maire lui rétorque que justement les horaires de l'arrosage automatique ont été modifiés.

- **Intervention de M. DUCROS**

Il propose de fixer une date pour la prochaine commission voirie. Les élus membres valident la tenue de cette réunion le samedi 3 octobre 2020 à 8h30 en mairie.

- **Intervention de Mme RENARD**

Elle souhaite évoquer deux dossiers.

Tout d'abord pour savoir où en est le dossier revêtement de la salle des sports (pour lequel la commune n'avait pas payé la totalité de la facture compte tenu des défauts de réalisation sur le parquet). M. le Maire explique qu'un rendez vous a eu lieu cet été avec l'entreprise qui avait réalisé le chantier : celle-ci n'est pas en mesure de reprendre les défauts. Désormais, reste à voir ce que la commune souhaite faire pour la suite : laisser ainsi ou tout faire reprendre ; il faudra y réfléchir en commission bâtiments.

Ensuite, elle fait part du danger aux abords du garage Botté, avec les nombreuses voitures en vente qui prennent beaucoup de place. M. le Maire est au courant de ce dossier et le suit de près.

- **Intervention de M. DUMAS**

Il aborde les travaux sur les réseaux aux Plaines. Ces travaux ont généré beaucoup de dégradations et le chantier devra être remis en état à la fin. Par ailleurs, la zone n'a pas été balayée et il y a donc eu beaucoup de dérapages de véhicules dans le lotissement, ce qui constitue un danger.

- **Intervention de Mme PERRET**

Elle revient une nouvelle fois sur la forte circulation dans le lotissement aux Plaines, avec également le passage d'engins. Les services de police seront à nouveau alertés pour que des patrouilles aient lieu.

RAPPEL DE DATES

- Commission communication et associations : mercredi 23 septembre 2020 à 18h30
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 22 octobre 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.